

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 314

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 10 par les mots :

« avec pour objectif final la conservation de notre supériorité opérationnelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre le dérèglement climatique ne doit pas se faire au détriment de notre défense nationale. La réflexion mentionnée à l'alinéa 10 doit avoir pour seule priorité une meilleure adaptation de nos armées aux phénomènes climatiques extrêmes et leurs conséquences. Il s'agit de trouver un bon équilibre entre défense de la planète et protection de la Nation, la recherche de la sobriété énergétique ne pouvant conduire à une diminution de notre capacité à mener un engagement (quel que soit son niveau).